

Relancer l'industrie manufacturière

Relance de
l'industrie ma-
nufacturière

Conflit du bois
d'œuvre

Un syndicat
d'avenir pour
aujourd'hui

S'occuper
d'environne-
ment... Ça
donne quoi?

Secteur manu-
facturier : la
FIM tire son
épingle du jeu,
malgré la mo-
rosité

Un syndicat
provincial pour
les bétonnières

Nouvelles de
nos syndicats





JOIGNEZ LA FIM

www.fim.csn.qc.ca

www.facebook.com/FIMCSN

L’AFFIRMATION est une publication de la Fédération de l’industrie manufacturière (CSN). Nous vous invitons à nous faire parvenir vos nouvelles au secrétariat général de la fédération, à Montréal, au fim@csn.qc.ca.

Fédération de l’industrie manufacturière

1601, avenue De Lorimier, bureau 3500
Montréal (Québec) H2K 4M5

Tél. : 514 529-4937

Télec. : 514 529-4935

fim@csn.qc.ca

www.fim.csn.qc.ca

Comité du journal

Stéphane Côté

Éric Dubois

Sarah Hillel

Alain Lampron

Mario Raymond

Correction : Peggy Courcy

Ginette Houle, Marie-Ellen Tremblay,
Johanne Verret

Montage : Mario Raymond

Photos : Michel Giroux et Depositphotos

Caricature : Boris

MARS 2017
NUMÉRO 10

En route vers le 65^e congrès CSN

Le 65^e congrès de la CSN se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 5 au 9 juin 2017. Les 2 000 délégué-es traiteront de neuf revendications regroupées sous cinq axes :

- Un. Sécuriser le revenu tout au long de la vie
- Deux. Développer l’économie et créer des emplois de qualité
- Trois. Lutter contre les changements climatiques
- Quatre. Consolider les services publics
- Cinq. Renforcer la démocratie

2017

EN ROUTE VERS LE 65^e CONGRÈS



L’AFFIRMATION — MARS 2017 — NUMÉRO 10

MOT DU PRÉSIDENT	3
MOT DU COORDONNATEUR	4
RELANCE DE L’INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	5
CONFLIT DU BOIS D’OEUVRE	6
UN SYNDICAT D’AVENIR POUR AUJOURD’HUI	7
S’OCCUPER D’ENVIRONNEMENT... ÇA DONNE QUOI ?	8
RENDEZ-VOUS AVEC LES DIRIGEANTS DE LOWE’S, UNE RENCONTRE QUI SOULIGNE LE RESPECT	9
THÈME DU 8 MARS	9
SECTEUR MANUFACTURIER : LA FIM TIRE SON ÉPINGLE DU JEU, MALGRÉ LA MOROSITÉ	10
UN SYNDICAT PROVINCIAL POUR LES BÉTONNIÈRES	12
NOUVELLES DE NOS SYNDICATS	12
1 ^{RE} RENCONTRE FÉDÉRATIVE EN INTERCOMITÉS	17
UN COLLOQUE DE LA CSN SOUS LE SIGNE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	17
LA FIM PRÉSENTE AU 2 ^E CONGRÈS D’INDUSTRIALL GLOBAL UNION	18
FORMATIONS PRINTEMPS 2017	19
DES COMMUNICATIONS ET ENCORE DES COMMUNICATIONS	19

MOT DU PRÉSIDENT

Tout d'abord, je m'adresse aux délégations des syndicats afin de faire un rappel concernant deux rendez-vous incontournables à la fin du printemps.

En mai, se tient le conseil fédéral de notre fédération à l'hôtel Delta de Trois-Rivières du 16 au 19 mai 2017 : suivi du congrès de la CSN du 5 au 9 juin 2017, à Montréal.

Il faut rappeler l'importance à tous les syndicats de prendre part à ces rencontres où l'on se donne des orientations et où se prennent les décisions pour l'avenir de notre mouvement. Que ce soit pour les orientations de la centrale ou le suivi des mandats votés par le congrès de la FIM ; donc, une priorité des syndicats de s'impliquer activement à ces rassemblements.

Politique industrielle

On se souvient tous, l'excellent travail que les syndicats de la fédération ont accompli en 2011-2012 dans le but de s'accorder un projet de politique industrielle qui répond à nos attentes et faire de ce projet celui de la CSN.

Avec l'aide de la CSN et après l'avoir mise à jour, nous pouvons relancer l'objectif de la présenter à nouveau à l'ensemble des intervenants au Québec et au Canada : gouvernements, patronat, organisations syndicales, etc. Tout comme nous l'avions fait, il y a quelques années.

En fait, il est encore plus déterminant, aujourd'hui, de se sensibiliser à la suite de la décision de nos voisins du sud de céder à monsieur Trump les commandes de ce pays.

Ces objectifs d'augmenter leurs politiques de protectionnisme qui sont sûrement très négatifs à l'exportation de nos produits des industries canadiennes et québécoises vers notre principal client.

Il est primordial de s'octroyer une nouvelle politique industrielle qui comprend des mesures afin de se procurer des atouts supplémentaires pour accroître nos chances de poursuivre et pour augmenter nos exportations. Nous sommes un pays d'exportation, il faut agir.

Oui, le gouvernement laisse entendre qu'il y aura des possibilités d'investissement. Le budget, de plus de 750 millions, annoncé l'an dernier pour la relance du secteur industriel et les 200 millions de la ministre Anglade pour l'industrie de la forêt, mais il ne faut pas que tout cela se fasse en prévision des élections l'an prochain.

Cette revendication d'exiger une politique industrielle durable se répand dans plusieurs pays. Ce point a été traité l'automne dernier, à Rio au Brésil, lors du congrès d'IndustriALL, organisation syndicale internationale à laquelle nous sommes affiliés et qui regroupe plus de 50 millions de membres dans les secteurs industriels.

Ce « **mot du président** » dans l'Affirmation est mon dernier. Je veux vous remercier très sincèrement et chaleureusement pour tout ce que vous m'avez permis de réaliser pendant toutes ces années d'implication à la fédération.

Comme mentionné dans la lettre de janvier dernier, où je vous informe de ma décision de cesser d'occuper le poste de président de notre fédération ; j'ai bien l'intention de profiter de ma retraite.

Mais je tiens à vous répéter, j'ai été pendant toutes ces années, soit plus de 22 ans à la présidence, très privilégié que vous me permettiez de vous représenter et de vivre des expériences tellement valorisantes. Des moments magnifiques de solidarité et une grande fierté de vous représenter et d'accomplir ensemble les objectifs déterminés au fil des ans.

J'aimerais également remercier les différents élus qui ont composé tous les comités exécutifs avec lesquels j'ai vécu ces moments. Je ne veux pas passer sous silence les membres qui ont enrichi l'équipe de travail, et qui, grâce à leur implication, ont permis les résultats qu'on a connus.

Merci beaucoup de m'avoir permis de vivre pleinement tous ces beaux moments.



Alain Lampron



Sa militance

À l'emploi de Alcan Shawinigan comme opérateur de salle de cuve depuis 1973, Alain s'implique en 1978 dans son syndicat, le Syndicat des travailleurs de l'aluminerie Alcan Shawinigan, aujourd'hui connu comme Syndicat des travailleuses et travailleurs de Shawinigan Aluminium inc. (CSN), à titre de délégué de département. De 1981 à 1983, il occupera le poste de trésorier et de 1983 à 1994, il en sera le président.

De 1983 à 1985, il est le secrétaire du Conseil central de Shawinigan (aujourd'hui le Conseil central du Cœur-du-Québec) et en sera le président de 1985 à 1990.

Puis en 1990, il est élu secrétaire de la Fédération de la Métallurgie (CSN) jusqu'en 1994 où il est alors élu président.

En 2011, il participe à la fondation de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN), née de la fusion de la Fédération de la métallurgie (CSN) et de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN). Depuis, il est le président de cette nouvelle fédération.

Bonne retraite Alain!



MOT DU COORDONNATEUR

L'année 2017 est arrivée et différents sujets attirent notre attention. Je veux les partager avec l'ensemble de nos syndicats affiliés.

Délocalisation

Lors de nos rencontres au comité interfédération du secteur privé (CISP), nous avons discuté du problème de la délocalisation. On définit la délocalisation par le transfert, par une société d'activités de production, de biens et services, de capitaux et d'emplois d'un établissement à un autre, qu'ils appartiennent à cette société ou pas et que l'établissement soit situé à l'étranger ou non.

Les motifs des transferts sont les coûts de main-d'œuvre, règlementations moins sévères (environnement et social), meilleur accès à des ressources humaines et naturelles, en passant par une fiscalité avantageuse, etc. Toutes les raisons peuvent être bonnes pour une entreprise afin d'opter pour la délocalisation.

Un comité, sur lequel la Fédération de l'industrie manufacturière est présente, a été formé. Une première rencontre s'est tenue l'automne dernier et d'autres rencontres sont prévues pour s'attarder sur les enjeux et leurs pistes de solutions.

Trois problématiques seront analysées soit la délocalisation partielle, qui est sous la forme d'une partie de la production, la délocalisation d'une unité de production (département), et enfin, la délocalisation totale de l'entreprise.



Dans les travaux à venir, l'aspect juridique sera analysé. Nous étudierons également ce qui se fait en Europe et aux États-Unis pour contrer la délocalisation.

Nous vous tiendrons au courant des travaux du comité dans les prochains mois.

Changement d'allégeance – 2^e délai

Autre sujet abordé est le 2^e délai de changement d'allégeance (maraudage). Le CISP, en collaboration avec la syndicalisation, a élaboré un document de travail afin de mieux s'outiller. Il a été présenté à l'équipe de la FIM, en octobre dernier. L'objectif était de sensibiliser les conseillères et conseillers syndicaux à cette problématique et d'échanger sur le sujet. Ainsi, nous pourrions sensibiliser les militantes et militants de nos syndicats à adopter le bon

réflexe en la matière.

L'équipe a même proposé d'inclure le 2^e délai comme situation où la présidence et la coordination peuvent intervenir avec le syndicat dans le but d'évaluer la situation. Nous croyons que des syndicats mieux informés sont des syndicats plus forts.

Incorporation des syndicats

Enfin, lors de la prochaine réunion de l'équipe en avril, le Service juridique va donner une formation sur l'incorporation des syndicats. Nous savons que plusieurs de nos syndicats affiliés sont incorporés. Cette formation aura comme objectif d'établir les pour et les contre, de même que les obligations légales qui en découlent. Notre équipe sera mieux outillée pour intervenir auprès des syndicats.

Départs

Je veux souligner le départ temporaire de Yanic Beaudry pour devenir coordonnateur des services de l'équipe UCCO-SAAC-CSN. C'est un gros défi que, je suis persuadé, Yanic sera capable de relever. Je lui souhaite bonne chance et le remercie pour son apport à l'équipe.

Enfin, je tiens à souligner le départ à la retraite de notre camarade président avec qui je travaille depuis près de 3 ans comme coordonnateur des services et depuis 17 ans comme conseiller syndical. Je lui souhaite une bonne retraite et le remercie pour tout le travail accompli pour notre fédération.

Avant de terminer, je tiens à dire que j'entends très bien nos syndicats qui m'interpellent en raison des nombreux changements, au cours des dernières années, de conseillères et conseillers syndicaux. Notre objectif est, et a toujours été, de vous offrir un service de qualité. Ces dernières années, la CSN a connu beaucoup de départs à la retraite et par le fait même, de nombreux mouvements de main-d'œuvre pour combler ces départs. Cela implique également l'arrivée de nouvelles conseillères et conseillers syndicaux qui sont remplis de connaissance et de dynamisme pour vous servir et faire face aux nombreux défis du syndicalisme d'aujourd'hui.

Je vous demande une grande compréhension de votre part et nous serons toujours là pour vous accompagner dans vos luttes.

Stéphane Côté

As-tu reçu ton protégé carte contre le clonage à l'effigie de la FIM? Non! Va voir ton syndicat.



Relance de l'industrie manufacturière

Par Alain Lampron
Président

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'entente sur le libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, l'accord de Partenariat transpacifique (PTP), la négociation dans le dossier du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis ; voilà de nombreux sujets qui ont suscité beaucoup d'interrogations quant à la situation industrielle pendant la campagne de l'élection présidentielle américaine, et encore plus avec le résultat : Donald Trump, président.

Quels sont les impacts des positions du nouveau président sur l'économie industrielle au nord des États-Unis ?

Déjà, avec les politiques de protectionnismes (Buy American Act) de Barack Obama, nous avons senti, dans certains domaines, des restructurations sur le libre accès au marché américain. Avec le nouveau président, la situation risque d'être beaucoup plus difficile et soulève de l'incertitude chez les entreprises canadiennes et québécoises.

Il faut donc redoubler d'ardeur pour relancer notre objectif d'avoir, au Québec, une politique industrielle qui pourrait nous permettre de mieux faire face à cette situation.

On se rappelle que le secteur manufacturier québécois a vécu de nombreuses difficultés depuis quinze ans. Plus de 160 000 emplois ont été perdus. Et le phénomène n'est pas unique à la belle province, il se vit dans l'ensemble des pays développés.

Compte tenu de cette situation, on notait, encore jusqu'à récemment, une large acceptation du discours voulant que l'ère du manufacturier était révolue et que l'avenir des pays développés reposait essentiellement sur « l'économie du savoir ». Comme si le secteur manufacturier était composé d'usines sales et de machines vieillottes. Dans une certaine mesure, on peut se questionner si ce projet économique dénudé du manufacturier dans les pays du Nord n'a pas abouti plutôt en une « Walmartisation » de nos économies.

Ainsi, en partie en raison de la crise économique (2008-2009) et de la nécessité d'une reconversion écologique, plusieurs décideurs et acteurs économiques ont repris conscience de l'importance d'un secteur manufacturier fort. Dans d'autres pays, des états généraux sur l'industrie manufacturière ont eu lieu. De nombreux appels ont été lancés aux décideurs politiques, dont à ceux des États-Unis. Plus récemment au Québec, une étude de Deloitte sur la relance

du secteur manufacturier, qui représente 14,5 % du PIB du Québec, retenait une vive attention du monde patronal. De plus en plus, on sent la possibilité de redonner ses lettres de noblesse à ce secteur dernièrement négligé.

La CSN, avec notre fédération, est à pied d'œuvre pour relancer le débat sur la question du secteur manufacturier. En 2010, le Colloque Gérard-Picard portait sur la question de l'avenir du secteur manufacturier. Les syndicalistes de tout le secteur privé ont pu y débattre de multiples enjeux avec des invités de provenances diverses. Lors du 63^e Congrès de la CSN en mai 2011, les délégué-es ont adopté une résolution pour interpellier les gouvernements canadien et québécois de manière à ce qu'ils mettent en place une véritable politique industrielle favorisant la relance du secteur manufacturier. Depuis 2012, nous réclamons la mise en place d'une politique industrielle ; où l'État se donne un rôle proactif, où la qualité et la pérennité des emplois, ainsi que le développement durable, sont mis de l'avant.

L'an dernier au Comité interfédérations secteur privé (CISP), nous avons pris la décision de faire une mise à jour de notre politique industrielle. Ce qui a été réalisé et qui nous sert présentement lors de nos interventions politiques auprès des différents ministères. Nous constatons que nos propositions étaient et sont toujours d'actualités.



On se rappellera également que l'un des objectifs poursuivis lors de nos premières réflexions était de pouvoir l'adopter et ajouter des secteurs au fur et à mesure des besoins.

L'automne prochain, un plan d'action sera élaboré pour poursuivre nos réalisations de 2012-2013, soit une tournée pour rencontrer les différents acteurs (politiciens fédéraux et provinciaux, associations d'employeurs, autres organisations syndicales, etc.) ; tous ceux que nous voulons sensibiliser à notre cause.

Conflit du bois d'œuvre

Par Alain Lampron
Président

La négociation avec nos voisins du Sud perdure depuis plus d'un an afin de renouveler l'accord sur le bois d'œuvre.

Malgré les avancées positives issues de la rencontre entre le premier ministre Justin Trudeau et le président Barack Obama, tout porte à croire qu'avec l'arrivée de monsieur Trump, le Canada et les États-Unis s'engageront dans un nouveau conflit sur le bois d'œuvre. En l'absence d'accord, il apparaît inévitable qu'une taxe frappera sous peu l'entrée de nos produits forestiers aux États-Unis. L'industrie québécoise risque ainsi d'être pratiquement éjectée du marché américain.

Les impacts de ce nouveau conflit ne se limiteront pas aux régions. L'industrie forestière est le premier secteur manufacturier au Québec en matière d'emplois directs avec plus de 62 000 emplois, dont 20 000 proviennent exclusivement du domaine du sciage. Cette industrie est présente dans deux cent vingt-cinq (225) municipalités québécoises et génère huit (8) milliards de dollars d'exportation, dont un

(1) milliard est attribuable au bois d'œuvre. À la lumière de ces données, il est clair que c'est toute l'économie du Québec qui sera touchée par ce conflit qui se dessine. En termes de valeur, le conflit du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis est la plus importante guerre commerciale au monde, et le Québec est directement touché.

En 35 ans, ce sera la cinquième fois que le Canada et les États-Unis seront en conflit ouvert sur le bois d'œuvre. Chaque fois, les États-Unis ont prétendu que l'industrie québécoise était subventionnée et que la concurrence était de ce fait déloyale. Chaque fois, les tribunaux internationaux ont donné raison au Canada. À la suite du dernier litige, le Québec s'est doté d'un nouveau système de mise en marché du bois qui permet à la fois de mieux gérer la ressource et de rendre nos pratiques conformes aux exigences américaines. L'issue de ce nouveau conflit est déjà écrite. Il y a tout lieu de croire que l'on donnera à nouveau raison au Canada, mais ce sera long.

Moment rare au Québec, une large coalition syndicale, patronale, municipale, gouvernementale et économique s'est formée afin de soutenir l'industrie forestière québécoise à l'aube d'une crise potentielle du bois d'œuvre avec les États-Unis. La Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) a décidé d'y participer afin d'y défendre les intérêts des milliers de ses membres et des autres travailleuses et travailleurs qui seront affectés éventuellement par ce différend commercial.

Reçus, l'an dernier, à l'Assemblée nationale par les ministres Dominique Anglade (ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation) et Luc Blanchette (ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs), plusieurs partenaires de cette coalition, dont FIM-CSN, ont pris acte et appuyé des actions que compte poser le gouvernement du Québec afin de résoudre la crise actuelle.

Les ministres Anglade et Blanchette et les principaux partenaires de l'industrie québécoise du bois d'œuvre résineux conviennent qu'il faudra collaborer avec Ottawa dans l'actuel conflit sur le bois d'œuvre. Une table des partenaires est formée, cette dernière est composée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, du Conseil de l'industrie forestière du Québec, de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, du syndicat Unifor, de la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN), de la Centrale des syndicats démocratiques, de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, du Conseil du patronat du Québec, de la Fédération des chambres de commerce du Québec, de la Fédération québécoise des coopératives forestières et des manufacturiers et des exportateurs du Québec.

Garantie de prêt

Les participant-es et Québec croient toujours que l'intervention d'Ottawa est essentielle et qu'elle doit prendre la forme d'un programme de garanties de prêt, histoire d'éviter aux entreprises exportatrices de bois d'œuvre de subir des contraintes de liquidités en attendant une éventuelle victoire devant les tribunaux internationaux. Pareille victoire mettrait fin en totalité ou en partie à l'imposition de droits compensateurs et antidumping.

Le ministre Blanchette estime que les droits compensateurs pouvant être imposés par le gouvernement américain et la durée du litige influencent grandement la santé financière de nos entreprises productrices de bois d'œuvre résineux.

L'imposition de droits compensateurs et antidumping pourrait contraindre les entreprises à accepter un accord dont les conditions leur seraient défavorables, en dépit des allégations de la partie américaine et des jugements éventuellement rendus par les instances internationales.

Rappelons que la Coalition américaine du bois d'œuvre a déposé une plainte devant le département du commerce américain, le 25 novembre dernier, dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sur le marché américain.

La fédération va suivre de très près ce dossier. C'est un incontournable pour l'avenir de ce secteur économique.

Gouvernements, industries, municipalités et syndicats : Unissons nos voix pour soutenir notre industrie.



Un syndicat d'avenir pour aujourd'hui

Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières-CSN

Par Mathieu Lafleur
Vice-président à la vie syndicale

Depuis plusieurs années, la Fédération de l'industrie manufacturière (CSN) est en perte de membres occasionnée par des fermetures de grandes entreprises dues à de multiples raisons (délocalisation, restructuration, pertes de contrats, etc.) ou par l'implantation de nouveaux modèles de production ou, encore, des changements technologiques. Pour remédier à ce phénomène et pour amener la fédération dans l'ère des nouveaux modèles du marché du travail, la création d'un syndicat national où l'approche « clé en main », qui est de plus en plus répandue au sein de la société, serait utilisée comme solution.

Un des objectifs de la FIM étant d'augmenter le nombre de syndicats qu'elle dessert, il faut trouver une façon de réduire les refus de syndicalisation, tout en respectant les valeurs CSN, soit la démocratie, la solidarité et le respect. Par le passé, la FIM a dû refuser de nombreux groupes parce que notre structure ne nous permettait pas de les soutenir compte tenu des difficultés qu'ils avaient à assumer une autonomie complète et continue, autant auprès des membres qu'auprès des organisations affiliées (ex : paiement des per capita, structure lourde pour un petit groupe, etc.). L'autonomie est un concept qui repousse certains groupes qui nous approchent pour se syndiquer en ne comprenant pas l'ensemble des avantages de l'autonomie syndicale et qui rend difficile la syndicalisation pour les petits groupes.

Dans ce sens, la CSN et la FIM ont adopté, lors du 64^e Congrès de la CSN et lors du 2^e Congrès de notre fédération, des propositions pour permettre de favoriser la syndicalisation, la prise en charge des négociations, de la vie syndicale et pour faciliter le regroupement des petits syndicats.

Par la création du Syndicat des travailleuses et travailleurs

des industries manufacturières-CSN (STTIM-CSN), la fédération met tout en place pour éliminer les refus de syndicalisation et pour favoriser la syndicalisation de tous les groupes de plus d'un salarié.

Le regroupement des petits groupes au sein d'une seule structure administrative permet de rejoindre un besoin de plus en plus criant auprès des petits groupes voulant se syndiquer et qui ne sont pas prêts à s'investir complètement dans une structure conventionnelle de la CSN.

Le développement du STTIM-CSN comme un « syndicat-école » permet à l'accréditation de se prendre en main, à son rythme, et de devenir autonome tout en s'appropriant les valeurs de la CSN.



Au prochain conseil fédéral de mai, une présentation du projet dans son ensemble sera faite aux syndicats de la FIM. Nous pourrions ainsi mettre sur pied ce projet dès son adoption. Un projet innovateur et porteur autant pour la FIM-CSN que pour les autres organisations affiliées et la CSN.

Par la création du STTIM-CSN, la CSN deviendra une force incontournable dans le secteur privé au Québec. Nous serons aptes à concurrencer les autres organisations syndicales au Québec. La CSN conservera son statut de centrale syndicale la plus diversifiée au Québec qui peut défendre l'intérêt de tous les travailleuses et travailleurs.

Conseil fédéral

Le conseil fédéral de la FIM se tiendra à Hôtel Delta Trois-Rivières, à Trois-Rivières, du 16 au 19 mai 2017. Vous pouvez, dès maintenant, réserver votre chambre en téléphonant au 819 376-1991. Vous devez vous identifier du groupe de la FIM-CSN pour profiter d'une tarification préférentielle.

Les inscriptions se feront à compter de 8 h 30, le mardi 16 mai 2017. Les nouvelles et nouveaux délégués sont invités à participer à une réunion d'information sur la procédure et le déroulement de l'instance, à 9 h. Le président intérimaire procédera à l'ouverture officielle du conseil fédéral, à 10 h.

Les convocations seront postées vers le 15 mars 2017. La lettre de créance sera dans l'envoi de chaque syndicat. Vous aurez jusqu'au 28 avril 2017 pour nous retourner vos préinscriptions.

Dans les prochains mois, voire les prochaines années, le dossier de l'environnement s'imposera de plus en plus. Dans cette optique, la FIM a demandé à la porte-parole de la CSN en matière d'environnement, Madame Mireille Pelletier, de nous expliquer qu'il est important et même incontournable comme fédération, mais également comme syndicat de s'appropriier le dossier relatif à l'environnement dans son sens le plus large.

S'occuper d'environnement... ça donne quoi ?

**Par Mireille Pelletier
Conseillère syndicale du module Prévention
du Service des relations du travail—CSN**

Comme citoyen, on entend souvent parler de changements climatiques, d'emplois verts, de transition juste, mais la prise en charge syndicale des dossiers environnementaux au sein de son entreprise est encore à ses balbutiements.

Trop souvent, la notion d'environnement est à tort associée à la perte d'emploi. Il faut démystifier tout cela et arrêter de mettre en contradiction emplois et environnement. Car bien souvent, c'est en négligeant ce dossier que les problèmes surviennent. L'essentiel des contraintes en environnement pour les entreprises provient des lois et des règlements adoptés par les différents paliers de gouvernement. La législation subit présentement des changements qui demandent une certaine adaptation pour les différents milieux de travail, en particulier ceux de la FIM.



Pour un syndicat, afin de ne pas perdre d'emplois ou même permettre d'en créer, il importe de prévoir les changements dans la réglementation. C'est une nouvelle culture à acquérir, un nouveau domaine à apprivoiser, car le respect de la réglementation environnementale est souvent négligé principalement parce que complexe à comprendre. Ainsi, connaître toutes les normes régissant l'environnement dans notre milieu de travail risque de prendre passablement de

temps. Mais dites-vous que le principe du petit pas sera le meilleur dans ce cas-ci !

Il existe très peu d'entreprises au sein de la FIM qui ne possèdent pas un ou plusieurs certificats d'autorisation pour exploiter leurs procédés. Un certificat d'autorisation sert à légaliser les activités polluantes d'un établissement. Ils sont délivrés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de laquelle découle l'ensemble de la réglementation provinciale. Donc, obtenir copie de ceux-ci devient une aide précieuse pour connaître la réglementation touchant notre entreprise.

Malheureusement, contrairement à la santé et la sécurité (SST), la Loi sur la qualité de l'environnement ne prévoit pas le paritarisme dans les milieux de travail ; ce qui amène des aberrations. En effet, une entreprise peut obtenir plusieurs dérogations du ministère de l'Environnement sans que le syndicat ait été mis au courant. Un inspecteur n'est également pas obligé de rencontrer le syndicat quand il va visiter les milieux de travail. Pourtant, il devrait être obligatoire qu'un travailleur accompagne cet inspecteur comme cela se fait en santé et sécurité du travail. Il devient difficile pour le syndicat de s'occuper d'environnement si certains faits lui sont cachés. Par exemple, une usine, dans le secteur du carton, a été fermée sauvagement et la direction annonce aux employé-es que la décision a dû se prendre très rapidement. Pourtant, à la lecture des certificats d'autorisation de l'entreprise, on apprend que six (6) mois auparavant, un certificat d'autorisation permettant la démolition de l'usine avait été accordé par le ministère de l'Environnement.

Le meilleur moyen pour remédier à ces situations est de négocier l'environnement dans les conventions collectives. Différentes clauses peuvent être négociées, par exemple de recevoir une copie des certificats d'autorisation, d'être présent lors de la visite des inspecteurs ou encore de recevoir une copie des dérogations remises par l'inspecteur.

D'autre part, la connaissance de la réglementation environnementale peut également nous aider dans la prévention en santé et sécurité du travail. Si le ministère de l'Environnement exige de meilleures cheminées pour évacuer une pollution chimique, on peut se demander si le taux de ce produit à l'intérieur de l'usine respecte les normes existantes. Il existe divers articles de réglementation environnementale liés à la santé et la sécurité du travail. Il faut apprendre à les connaître pour avoir plus de pistes d'intervention. Par exemple, si l'on juge que l'entreposage de déchets dangereux est un risque pour les travailleuses et travailleurs, il y a de fortes chances que la réglementation environnementale soit une alliée pour remédier à la situation.

Un projet est présentement en cours à la FIM pour aider les syndicats à prendre en charge la question de l'environnement. Le but de ce projet sera de démystifier la réglementation en environnement et d'expliquer, par des cas concrets, comment la connaissance de celle-ci peut vous aider dans votre travail syndical.

Secteur manufacturier : la FIM tire son épingle du jeu, malgré la morosité

Par Martin Robert
Conseiller syndical
Service des communications—CSN

Contre vents et marées, avec ses 26 000 membres et l'arrivée d'au moins neuf nouveaux syndicats à l'automne 2016, la FIM a raison d'être fière.

Il faut célébrer l'arrivée de syndicats comme celui de la fonderie Bibby Sainte-Croix dans Lotbinière, qui ont choisi de quitter d'autres organisations syndicales et, ainsi, d'accroître la force collective de la FIM-CSN. « On n'était pas satisfaits des services terrain que l'on recevait avec notre ancienne centrale syndicale, la CSD. On a opté pour la CSN en grande partie pour la force du nombre et parce qu'on souhaitait rester autonomes. C'était important pour nos 315 membres », affirme avec le sourire Éric Moffet, fraîchement élu à la présidence du STT de Bibby Sainte-Croix. « Nous, on veut un encadrement, un appui en matière de lois du travail et dans les dossiers de santé et de sécurité du travail, parce que c'est une problématique que l'on vit dans notre milieu. On a constaté que ces questions sont au cœur des luttes de la CSN et de la FIM. » Les travailleurs de la fonderie, qui produit notamment des canalisations en fonte, se questionnent entre autres sur la qualité de l'air en raison de la poussière de silice.



Éric Moffet, président Syndicat des travailleurs et travailleuses de Bibby Sainte-Croix - CSN

En fonction depuis janvier, le nouveau comité exécutif prend les bouchées doubles afin de préparer la négociation collective qui doit commencer au printemps, puisque la convention vient à échéance en mai. Éric Moffet est d'avis que choisir la CSN n'a pas été difficile. « Le nombre de membres que représente la CSN au Québec, environ 325 000, fournit un bon indicateur de son importance dans le cœur des Québécoises et des Québécois. »



Alain Martel, trésorier et Alain Chartier, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs des Industries Mailhot - CSN

D'autres syndicats bien implantés ont posé le même geste, celui de carrément changer d'organisation syndicale. C'est le cas des 120 membres du STT des Industries Mailhot de Saint-Jacques, dans Lanaudière. Anciennement affiliés à l'Union des employés de service, section locale 800 (FTQ), ils ont choisi en juillet dernier, dans une proportion de 93 %, de rompre avec leur organisation pour obtenir de meilleurs services avec la FIM-CSN. Les membres ont le sentiment de prendre le contrôle de leur syndicat. « Les décisions, c'est nous qui les prenons et qui les assumons, après une véritable consultation des membres, se réjouit Alain Chartier, président du syndicat. On est ravis des formations offertes par la CSN, puis étonnés par la jeunesse et le dynamisme de l'équipe de conseillers syndicaux qui font bien leur job, c'est-à-dire conseiller, sans négocier et décider à notre place. » Par contre, l'autonomie suppose une implication soutenue des membres. « On ne compte pas nos heures », confirment Alain Chartier et Alain Martel.



Élysa Bergin, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs des entreprises Rolland - CSN

Issu de la même organisation, UES800 (FTQ), et pour les mêmes raisons que les travailleurs des Industries Mailhot, le STT des Entreprises Rolland, compagnie spécialisée dans la production de papier fin qui regroupe une trentaine de travailleuses et de travailleurs à Saint-Jérôme, a aussi joint les rangs de la CSN en décembre. « La CSN est présente partout sur le territoire, l'équipe est disponible. Nous, notre délégué du 800

venait de Québec, c'était pas mal compliqué », soutient Élysa Bergin, présidente du syndicat. « On a appelé plusieurs centrales, puis les services qui nous étaient offerts ne répondaient pas à nos besoins. À la CSN, ça n'a pas été long, on nous a tout de suite répondu et obtenu un rendez-vous. On a ensuite présenté le résultat de nos recherches aux membres. Ils ont voté à 100 % en faveur de la proposition faite par la CSN. » Dans les faits, l'insatisfaction des membres était grandissante. Le malaise ne couvait même plus, il était manifeste. « Les membres en avaient assez que leur syndicat FTQ décide à leur place et ne règle que des griefs, sans consulter. On avait soif de prendre en main notre syndicat et de décider, pour vrai. On ne se voyait pas aller en négo avec une centrale comme ça », tranche Élysa Bergin

Quant à l'entreprise Oldcastle Solutions Enclosure, spécialiste des boîtes de jonction en fibre et béton, elle devra désormais négocier avec un syndicat FIM-CSN, anciennement représenté par les Métallos.

Se syndiquer pour la première fois

La FIM-CSN accueille également des travailleuses et des travailleurs qui misent sur le rapport de force de la CSN, présente dans tous les secteurs économiques, pour négocier et parapher leur premier contrat de travail. En ce sens, la trentaine de membres du STT d'Horticulture Sun Gro près de Baie-Comeau comptent sur la présence terrain et la compétence des conseillers de la CSN actifs dans la région pour les accompagner dans leur lutte. À la tourbière, aucun congé de maladie n'est actuellement accordé, la pension n'existe pas et obtenir une paire de gants de travail demeure un combat. Par ailleurs, chez Mercedes Benz West Island, dans l'ouest de Montréal, la douzaine de vendeurs sont les premiers à se syndiquer au Québec. Ils font confiance à la FIM-CSN pour lutter contre l'arbitraire de l'employeur, le manque de respect et les traitements de faveur. Ils souhaitent l'équité, tout simplement. Ils savent que la marche pour négocier une première convention collective n'est pas de tout repos, mais ils gardent le moral et profitent du soutien de l'équipe de conseillers syndicaux de la CSN.

Alain Lampron, de la FIM-CSN, ne cache pas sa satisfaction à la suite de la venue de ces nouveaux membres. « En fusionnant la FM avec la FTPF, créant ainsi la FIM en 2011, on voulait consolider notre position de force dans l'industrie métallurgique et du papier. Je pense qu'on peut conclure qu'on a vu juste; que ça a insufflé à nos troupes un nouvel élan. Mais ça ne veut pas dire qu'il faut s'asseoir sur ce succès. Il reste encore beaucoup à faire. »

Une politique industrielle claire pour le Québec

Depuis quelques années déjà, la FIM exerce des pressions sur le gouvernement pour qu'il adopte une véritable politique industrielle qui permettrait de juguler l'hémorragie des pertes d'emploi dans ce secteur névralgique pour le Québec. Mieux, elle pourrait renverser la vapeur et favoriser la création d'emplois. Alain Lampron rappelle que les postes perdus depuis 2005 étaient de bons emplois, comme dans le

secteur de la forêt (pâtes et papiers) et de la métallurgie. Les mesures d'austérité du gouvernement Couillard, notamment, sont venues aggraver la crise actuelle et continuent d'avoir des effets néfastes sur le secteur manufacturier.

Pour la FIM-CSN, il est plus que temps que le Québec se dote d'une politique industrielle claire. L'État doit chercher à structurer le développement économique et, pour cela, il doit assumer un rôle central dans la planification d'une stratégie industrielle. Dans le secteur manufacturier, le laisser-aller ne peut mener qu'à un perpétuel déclin.

Alain Lampron constate qu'il y a toutefois une lueur d'espoir : « La politique imaginée et défendue par la FIM reçoit des échos de plus en plus favorables dans les arcanes du pouvoir à Québec. C'est bon signe. On a de l'influence. »



Les nouveaux syndicats arrivés à la FIM-CSN, cet automne :

- Syndicat des travailleuses et travailleurs de Oldcastle Solutions Enclosure - CSN
- Syndicat des travailleuses et travailleurs de Clean International - CSN
- Syndicat des travailleuses et travailleurs des Industries Mailhot - CSN
- STT du garage de Laval et du Montréal métropolitain – CSN section Mercedes Benz West Island
- Syndicat des opératrices et opérateurs de bétonnières du Grand Montréal – CSN section Lafarge St-Rémi
- Syndicat des opératrices et opérateurs de bétonnières du Grand Montréal – CSN section Ciment Québec
- Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Horticulture Sun Gro - CSN
- Syndicat des travailleuses et travailleurs des entreprises Rolland - CSN
- Syndicat des travailleurs et travailleuses de Bibby Sainte-Croix - CSN

La CSN, votre meilleure alliée

Éliminer les injustices, le favoritisme, la discrimination; faire disparaître l'arbitraire des décisions de l'employeur dans l'attribution des promotions ou des postes vacants, les mises à pied, les congédiements, le choix des horaires de travail, des dates de vacances, etc., ce sont là des raisons fréquentes pour lesquelles les travailleuses et les travailleurs adhèrent à leur syndicat CSN.

1 800 947-6177

Un syndicat provincial pour les bétonnières

Par Martin Robert
Conseiller syndical
Service des communications—CSN

Parce que les petits groupes de travailleuses et travailleurs ont droit de réclamer et d'obtenir de meilleures conditions et parce qu'il est difficile de les syndiquer, la FIM-CSN lance le Syndicat provincial des opératrices et opérateurs de bétonnières du grand Montréal.

Dans ce secteur d'activité, les conditions de travail arrachées par la FIM-CSN au fil des ans font souvent l'envi. Heures supplémentaires comptabilisées au terme de chaque journée de travail plutôt qu'au bout du cumul des heures hebdomadaires, respect de l'ancienneté, continuité dans l'attribution des camions et inclusion du temps de lavage des poids lourds dans les heures de travail ne sont que quelques exemples de clauses qui plaisent aux conductrices et conducteurs.

Avec la multiplication des contrats de construction au Québec, notamment en matière de réfection des infrastructures



Photo Michel Giroux

publiques, les petits regroupements indépendants de bétonnières et les entreprises affiliées à des géants bien

établis tels Lafarge, Unibéton et Demix, pullulent. C'est vrai particulièrement sur les rives sud et nord de Montréal. Mais, compte-tenu de la petite taille de ces entreprises en matière de main d'œuvre, il demeure ardu de les syndiquer.

Le vice-président à la vie syndicale de la FIM, Mathieu Lafleur, rappelle que dans le marché manufacturier, 80% des entreprises sont des PME. Souvent, ce sont même des entreprises qui regroupent moins de 30 employés-es. « Nous, à la fédération, l'orientation qu'on veut donner, c'est d'abolir notre politique de refus des petits regroupements d'ouvriers pour, au contraire, donner un maximum de services aux petites accréditations. On veut aussi qu'elles aient leur place dans les débats de la fédération et de la CSN, partout au Québec. » En tenant compte des contraintes liées à la taille et de l'objectif de syndicalisation de la FIM, la création d'un syndicat provincial s'imposait.

Depuis l'automne dernier, le Syndicat des opératrices et opérateurs de bétonnières du Grand-Montréal regroupent une trentaine de membres dans les sections « Ciment Québec-Mascouche » et « Lafarge Saint-Rémi ». Ce sont deux nouvelles sections qui donnent le ton au vaste projet de syndicalisation et aux efforts déployés par la FIM pour continuer d'accroître son rapport de force. « Pour nous, il est évident que des syndicats provinciaux, avec des sections autonomes, implantées localement, dirigées par des vice-présidences locales, représentent une avenue viable et prometteuse pour l'avenir, ajoute Mathieu Lafleur. Il faut s'attendre à ce qu'on étende le modèle, afin de satisfaire et syndiquer encore plus de monde. »



Nouvelles de nos syndicats

Syndicat des travailleurs et travailleuses de Soucy International - CSN

Une première négociation CSN

Par Martin Pelletier
Conseiller syndical

C'est le 21 février dernier que le syndicat a déposé son projet de négociation à l'employeur. Ce projet fut préparé après une consultation très large de ses membres lors de rencontres de département échelonnées sur plusieurs journées. Après avoir écouté et entendu leurs membres, le comité de négociation s'est mis au travail, pendant près de

cinq jours, et a bâti un projet de négociation rassembleur. La présentation et l'adoption de ce projet se sont faites lors d'une assemblée générale au mois de janvier. Ces rencontres, ainsi que cette assemblée, furent très constructives et ont permis de dégager quelques priorités de négociation.

Entre autres, le syndicat demande d'intégrer une clause pour contrer la sous-traitance, la mise en place d'un régime de retraite simplifié avec une contribution de l'employeur allant jusqu'à 3 % à l'échéance de la convention collective de 3 ans, obtenir la demi-heure de dîner payée pour tous les salariés, bonification des vacances et fériés ainsi que des augmentations de 3 % par année. D'ici la fin avril, neuf rencontres de négociation sont prévues. Une chose est sûre, les membres auront la chance de vivre, pour la première fois de leur existence, une négociation où les membres auront les deux mains sur le volant et décideront de leur sort.

Nous leur souhaitons une bonne convention collective.

Syndicat des travailleuses et travailleurs de TLD - CSN

Par Jean Boulanger
Coordonnateur adjoint

Les membres de ce syndicat œuvrent à la production d'équipements de soutien aéroportuaire (équipements au sol). L'année 2016 était pour eux l'occasion de renouveler leur convention collective. Après une année record au niveau du nombre des unités produites, il était devenu évident pour le syndicat que suite au développement rapide de l'entreprise, la convention collective ne répondait plus réellement aux besoins, ni des travailleurs ni de TLD.

C'est donc avec un mandat très large de réorganisation et de valorisation des emplois que le syndicat a entrepris la négociation visant à renouveler la convention collective. Après 21 rencontres de négociation, une offre finale de l'employeur rejetée et un vote de grève générale, le syndicat est parvenu à obtenir une entente de principe acceptée à 83 % en assemblée générale par 94 des 107 membres actifs au moment du vote.

Cette entente d'une durée de 6 ans, rétroactive au 1^{er} avril 2016, permet de bonifier la masse salariale globale de plus de 18 %. L'entente permet également la valorisation des métiers d'intégrateur (mécaniques, démarrage, final et électrique) qui représentent plus de 75 % de postes de l'unité avec des augmentations salariales oscillant de 14,7 % à 21,16 % sur la durée de la convention. Le rattrapage (4 % à 5,2 % par année selon le cas) s'échelonnant sur les trois premières années alors que par la suite les augmentations annuelles sont de 2,2 %. À cela s'ajoute une 5^e semaine de vacances à 20 ans de service, le temps double après 48 heures travaillées, la bonification des diverses primes prévues à la

convention, la bonification de la fourniture d'équipement aux salariés, la création de nouvelles classifications d'entrée pour englober les travailleurs d'agences (qui seront désormais syndiqués) et la création d'un comité paritaire de formation avec budget de départ conventionné pour le développement des outils de formations permettant aux salariés de progresser dans l'entreprise.

Le comité exécutif syndical est satisfait d'avoir relevé le défi de réinventer l'organisation du travail pour répondre au développement de l'entreprise et des travailleurs ainsi que d'avoir mis sur pied les outils de formation et de soutien permettant à ses membres de progresser.

Il ne reste plus qu'à 2017 de remplir ses promesses de surpasser l'année record 2015 et il semble que c'est ce qui attend les travailleuses et travailleurs de TLD.



Syndicat des travailleuses et travailleurs de LM Wind Power - CSN

De l'ombre à la lumière chez
LM Wind Power

Par François Thivierge
Conseiller syndical FIM

À Gaspé, chez LM Wind Power, un investissement de 12 millions de dollars permettra l'agrandissement de l'usine et la modernisation de ses équipements. Une très bonne nouvelle pour le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de LM Wind Power CSN.

Cependant, l'avenir des travailleuses et des travailleurs n'a pas toujours été aussi radieux.

Un avenir sombre

En effet, au début de l'année 2016, l'employeur annonçait

aux travailleuses et aux travailleurs que le carnet de commandes permettait seulement de maintenir les emplois jusqu'à la mi-septembre de cette même année et qu'aucun autre contrat n'était en vue par la suite ; ce qui indiquait que des mises à pied étaient à prévoir pour l'ensemble des membres du syndicat et possiblement une fermeture d'usine.

Le secteur éolien éprouvait de nombreuses difficultés durant cette période, des entreprises telles que Delta à New Richmond et Enercon à Matane ont dû procéder à des mises à pied majeures, frôlant la fermeture. Ces informations n'auguraient rien de bon pour les membres du syndicat.

Le syndicat, en collaboration avec la Fédération de l'industrie manufacturière et le Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, a entamé des démarches afin de mettre une pression sur le gouvernement pour qu'il sorte sa politique énergétique, déjà repoussée de plusieurs mois ; ce qui aurait permis de faire un pont entre la fin du dernier contrat prévu à l'usine de Gaspé et le renouvellement des

parcs éoliens du Québec et ainsi maintenir les emplois. Toutefois, le gouvernement n'a pas rendu la marchandise lorsqu'il a sorti sa politique énergétique, repoussant ses cibles à plus tard, sans égards aux emplois qui étaient à risques.



Une lueur d'espoir

En juin 2016, le STT de LM Wind Power CSN et l'entreprise entreprennent des négociations en vue de conclure une entente permettant d'aller chercher un important contrat de production de pales éoliennes. Les membres ont voté à 91 % en faveur d'une entente prévoyant d'importantes concessions, telles que la modification des horaires de huit (8) heures passant à douze (12) heures par jour. C'est peu de temps après que le contrat a été octroyé, confirmant non seulement le maintien des emplois, mais nécessitant l'embauche de quatre-vingts (80) salarié-es de plus pour répondre à la demande.

À la fin août, General Electric devenait le nouveau propriétaire de l'entreprise LM Wind Power. Cette acquisition a été vue d'un bon œil considérant l'importance de General Electric dans le secteur éolien et la possibilité d'être encore plus compétitif auprès des clients. L'entreprise commence aussi le transport de ses pales par le réseau ferroviaire à partir de New Richmond plutôt que par camion.

Agrandissement

En fin d'année 2016, l'entreprise visait un agrandissement de son usine de Gaspé afin d'accueillir de nouveaux moules et augmenter son chiffre d'affaires. Ce projet nécessitait néanmoins, une aide du gouvernement pour se réaliser. Cette fois-ci, le gouvernement a répondu à l'appel, le 13 janvier dernier, en octroyant un investissement de l'ordre de 5,7 M de dollars à l'entreprise ; lui permettant de réaliser son projet.

L'entreprise, qui embauchait environ cent quatre-vingts (180) salarié-es en début d'année 2016, procède maintenant à une embauche massive et doit atteindre une main-d'œuvre de quatre cent cinquante (450) salarié-es en vue des contrats à réaliser.

Au final

Nous pouvons affirmer que les travailleuses et les travailleurs de l'usine de Gaspé ont échappé à un avenir très sombre. Effectivement, ils ont été artisans de leur succès puisque, sans les efforts de chacun les menant à l'entente de juin 2016, l'entreprise seule n'aurait pas pu arriver au résultat d'aujourd'hui. Félicitations aux membres du syndicat de LM Wind Power CSN.

Syndicat national usine Saint-Maurice - CSN

Par Mario Raymond
Secrétaire de direction

Pour une seconde année, le prix SPHERE (Syndical et Paritaire pour Honorer un Engagement et une Réalisation en Environnement), une initiative du Conseil central du Cœur-du-Québec en matière de protection de l'environnement, est remis à un syndicat affilié à la FIM.



Le prix SPHERE est un projet pilote de deux ans du Conseil central du Cœur-du-Québec - CSN afin de souligner les initiatives écologiques de ses militantes et ses militants.

Alors que l'an dernier le prix était remis au Syndicat des salariés d'Emballages Mitchel-Lincoln (Division Drummondville) – CSN où les employé-es ont mis en place une politique de récupération des courroies de plastique. Cette année le nouveau récipiendaire est le Syndicat national usine Saint-Maurice – CSN qui représente les travailleuses et travailleurs chez General Cable, à Shawinigan.

Le président, Dominic Tourigny, nous dit que les rebuts d'aluminium sont récupérés et retournés à l'usine Lapointe, propriété de General Cable, à Jonquière pour y être refondus en matière première. Les morceaux de rouleau en carbure de tungstène et le fer sont quant à eux revendus.

Dominic souligne également que pour l'environnement, tout est récupéré : Attache de métal, carton pour le transport. Et comme il se plaît à dire : « En matière d'environnement, on est sur la coche ».

Une autre preuve que de s'occuper d'environnement dans son milieu de travail, c'est payant et gratifiant.

Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Scierie Abitibi Consolidated, division La Tuque (CSN)

**Par Dominic Demers
Conseiller syndical**

Les membres du syndicat de la Scierie de Rivière aux rats ont fait exploser le modèle de règlement que tentait de leur imposer leur employeur, Produits Forestiers Mauricie, ayant comme propriétaire le leader des produits du bois, Produits Forestiers Résolu.

L'automne dernier, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Scierie Abitibi Consolidated, division La Tuque (CSN) ont pris une décision très importante, soit de se battre pour obtenir ce qui leur était dû à la suite de plusieurs sacrifices faits au cours des dernières négociations pour sauvegarder l'entreprise.

Le 16 septembre 2016, réunis en assemblée générale, ils ont donné à leur comité de négociation un mandat de grève, voté à plus de 91 %, pour indiquer à leur employeur que le temps des concessions était terminé et que de Produits forestiers Résolu (PFR) devait remettre aux travailleurs leur juste part. Ce mandat fut mis en application dès la levée de l'assemblée.

Après trois semaines de grève et toujours en assemblée générale, ils ont adopté un règlement historique, dans le secteur des scieries chez PFR, faisant ainsi exploser le modèle de règlement que tentait de leur imposer leur employeur. Un modèle que PFR impose dans toutes ses scieries.

La nouvelle convention collective sera d'une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongement de 36 mois si des investissements majeurs de la part de Produits forestiers

Résolu sont réalisés dans la scierie. Des hausses salariales de l'ordre de 20 % sur quatre ans (26-27 % sur sept ans, en cas de prolongation) sont consenties par l'employeur. Rappelons que les dernières offres patronales rejetées par les salariés prévoient des hausses de 13 % sur sept ans ainsi qu'un rattrapage de 8 %.

En plus des enjeux salariaux, les membres font des gains notables sur plusieurs autres aspects : abolition de clauses permettant le favoritisme ; amélioration des clauses sur le mouvement de main-d'œuvre ; amélioration de la clause de sous-traitance ; amélioration du régime d'assurance collective ; bonification de l'indemnité de licenciement et du système de boni de production. Les membres obtiennent également le plein contrôle sur leur régime de retraite.



Le syndicat tenait à mettre en place des conditions favorisant la pérennité de la scierie. La conclusion de la négociation permet à l'employeur de moderniser la scierie pour un montant d'environ 17 millions de dollars.

Cette victoire a été rendue possible grâce à la très grande mobilisation des membres. Cette négociation a duré quatorze longs mois.

Félicitations au syndicat pour cette réussite historique.

Syndicat des employé-es de la Scierie de St-Michel-des-Saints (CSN)

À QUI LE BOIS, À NOUS LE BOIS

**Par Pierre-Luc Parent
Conseiller syndical**

Les salariés de la Scierie de Saint-Michel-des-Saints ont du moment été affectés par la crise forestière qui a eu lieu au cours des dernières années, comme plusieurs autres salariés du secteur forestier de différentes régions du Québec.

Une petite mise en contexte s'impose ! Leur histoire est parsemée de plusieurs embuches ; alors, qu'ils doivent « passer » entre les mains de différents acquéreurs, pour n'en nommer que quelques-uns : Scierie Saint-Michel, Forex, Louisiana Pacifique et finalement Les entreprises Tag qui ont

acheté en 2008 la scierie fermée depuis 2006. Sous le règne des Entreprises Tag, les salariés ont fait des efforts monétaires astronomiques : faisant des concessions salariales de l'ordre de 17 % dans le but de maintenir leur emploi. Malgré tout cela, l'inévitable s'est produit ; la compagnie a déclaré faillite en juillet 2014 ayant pour effet de mettre à la rue une soixantaine de salariés, laissant une usine dans un piètre état, puisqu'il n'y a pas eu d'investissement depuis plus d'une dizaine d'années, et ce, dans un village mono industriel.

À la suite à la faillite, un groupe d'investisseurs local composé de différents gens d'affaires de Saint-Michel-des-Saints appuyé par une coopérative de travailleurs ont décidé de reprendre en main la ressource naturelle et la scierie afin d'être seul maître à bord.

Le processus d'acquisition de la scierie incluant le contrat d'approvisionnement en bois n'a pas été facile. La démarche a pris plus de deux ans avant d'obtenir le financement

nécessaire à l'acquisition ainsi que pour procéder à la remise en ordre de l'usine, soit en investissant plusieurs millions de dollars dans l'intention d'avoir une scierie compétitive. Plusieurs intervenants au dossier ont permis à ce que ce projet prenne son envol. MCE Conseils a été d'un appui indéniable à la coopérative de travailleurs afin d'être un acteur important dans le démarrage de la scierie ainsi que la FIM et le Conseil central de Lanaudière, par leur intervention cruciale auprès des instances gouvernementales, en prévision d'obtenir le financement nécessaire au démarrage. Filation, un



Photo Jean-François Champoux

Syndicat des travailleurs (euses) de Tembec, usine de Senneterre (FIM-CSN)

L'usine de Tembec-Senneterre grossit les rangs de la famille Résolu

**Par Ricky Soucy
Conseiller syndical**

Le 1er novembre 2016, l'entreprise Produits forestiers Résolu (PFR) acquière la Scierie de Tembec, à Senneterre, en Abitibi.

Rappelons-nous que, durant les cinq années qui ont précédé cette transaction, les cent membres du syndicat ont dû accepter des gels de salaires, diminuant chaque année leur pouvoir d'achat. Gardons en mémoire également que les salariés des autres usines de Tembec avaient pour leur part subi des diminutions de 10 % de leur salaire durant cette même période.



Dans ce contexte de transaction annoncée, le syndicat a su profiter de cette occasion pour renouveler la convention

de développement créé à l'initiative de Fondation, a également investi dans le projet, et ce, sans compter l'apport financier des entrepreneurs de Saint-Michel-des-Saints et celui des travailleurs.

Au moment d'écrire ces lignes, une convention collective vient d'être convenue entre les parties prévoyant des augmentations salariales toutes les années, et ce, dès le démarrage de l'usine. La scierie a commencé partiellement ses opérations à la mi-janvier et ce n'est qu'une question de temps avant qu'elle fonctionne à plein régime. La scierie doit employer plus d'une quarantaine de salariés d'ici le printemps.

Cette histoire est un exemple concret, qu'avec beaucoup de travail et l'implication des gens de différents milieux, il est possible de se réapproprier nos ressources et de créer de l'emploi avec l'aide de la CSN.

collective le 31 octobre 2016 et ainsi obtenir des augmentations de salaire de 2 % par année; sans oublier, une contribution supplémentaire de l'employeur au Régime de retraite d'une valeur de 2 % portant la contribution patronale entre 5 et 7 % tout en préservant ses acquis.

Actuellement en période de transition, le syndicat met tout en œuvre afin de préserver sa culture syndicale bien implantée depuis plusieurs décennies. La concertation étant au cœur de la philosophie des relations de travail qu'entretenait le syndicat et Tembec, souhaitons que PFR adhère à cette approche favorisant ainsi le développement de bonnes relations de travail entre ces nouveaux vis-à-vis.

Cette usine, qui était dans une position précaire compte tenu du manque d'investissement, de modernisation et de polyvalence, est, souhaitons-le, en meilleure position depuis son acquisitions par PFR. Outre 80 000 \$ récemment investi par le nouvel acquéreur, à court terme, les salariés pourraient rapidement retourner dans une position fragile si l'employeur n'investit pas de manière importante.

Autres défis à relever pour cette usine sont, sans aucun doute, le recrutement et la rétention du personnel. Le petit village de Senneterre ne fait pas bande à part, il fait également face à un problème de main-d'œuvre disponible. Le climat et les conditions de travail sont certainement des aspects déterminants dans l'atteinte de ces défis.

Afin de maximiser sa production tout en s'assurant de pouvoir bénéficier des services de l'ensemble des travailleurs, l'employeur tentera sûrement de profiter de la proximité (sept kilomètres) de son autre scierie de Senneterre dont les salariés sont également affiliés à la FIM-CSN. Des discussions ont déjà eu lieu entre les deux syndicats qui se connaissent bien et qui ont l'intention de poursuivre leurs échanges d'information.

Les syndicats demeurent vigilants dans le but de protéger les droits des salariés qu'ils représentent.

1^{re} rencontre fédérative en intercomités

Par Mathieu Lafleur
Vice-président à la vie syndicale

Le 21 février dernier, la FIM a tenu sa première rencontre intercomités à Drummondville.

Le comité de la condition féminine, le comité de formation, le comité de santé et sécurité et environnement ainsi que le comité des jeunes étaient présents pour cette première édition.

Les objectifs de la rencontre étaient d'appliquer concrètement la proposition du 2^e congrès de la fédération sur les problématiques de vie syndicale rencontrées lors des formations prodiguées par la FIM, de permettre des discussions autour des rôles des comités au sein de la fédération et de faire connaître, à l'ensemble des comités de la fédération, les travaux et les orientations politiques des différents dossiers que mène la fédération.

De plus, nous voulions impliquer les comités dans les orientations de la mise à jour des statuts de la fédération en lien avec les comités. Les membres des comités nous ont donc informés des attentes qu'ils ont au niveau de leurs rôles au sein de la fédération et de leur présence dans les instances de la fédération.

Les discussions ont permis de mieux se structurer, comme fédération, lorsque nous offrons de la formation et de faire

en sorte de mieux préparer les formateurs et d'être plus efficace dans nos formations et dans nos suivis autant auprès des militantes et militants qu'auprès de l'équipe de salariés de la fédération.

Une journée forte en discussions entre les comités ; des discussions constructives, intéressantes et structurantes autant pour les comités de la fédération que pour les services et outils offerts par la fédération. Une journée s'inscrivant dans les objectifs et mandats de notre plan de travail FIM. Une rencontre qui sera à refaire !



Un colloque de la CSN sous le signe de la santé et de la sécurité au travail



Ensemble,
contrôlons
l'énergie

Pour exécuter vos tâches de façon sécuritaire lors de travaux d'installation, d'entretien, de réparation ou de déblocage, consultez les nouvelles dispositions réglementaires en visitant le cnesst.gouv.qc.ca/machines.

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail

CNESST

Par Louis Bégin
Vice-président à la
santé et sécurité,
environnement

Le 9 février dernier, à Drummondville, la CSN a tenu un colloque sur le cadenassage et autres contrôles des énergies.

Cette activité a été initiée par la Fédération de l'industrie manufacturière en collaboration avec le module prévention du Service des relations de travail CSN. Par la suite, la Fédération du commerce ainsi que la

Fédération des employées et employés de services publics se sont jointes au projet.

L'engouement pour les syndicats de la FIM a dépassé nos attentes. Malgré 35 places allouées, 75 participants issus de 28 syndicats FIM ont pu participer à cette activité. La journée fut très appréciée par l'ensemble des gens présents.

La journée a commencé par des discussions entre les participants et un conseil-expert en prévention-inspection de la CNESST. Tandis que la seconde partie était axée sur la judiciarisation croissante par l'entremise de mesures disciplinaires en lien avec le cadenassage. Bref, ce fut une journée qui a permis un échange enrichissant sur le cadenassage sous plusieurs angles.



La FIM présente au 2^e congrès d'IndustriALL Global Union

Par Jean Boulanger, Coordonnateur adjoint et Michel Tétreault, Trésorier

Au début d'octobre 2016 se déroulait à Rio de Janeiro au Brésil le 2^e congrès d'IndustriALL Global Union auquel la FIM est affiliée. La fédération y a envoyé une délégation composée de Michel Tétreault, trésorier de la fédération et Jean Boulanger, coordonnateur adjoint.



Créé en 2012, IndustriALL Global Union regroupe plus de 600 syndicats représentant environ 50 millions de travailleuses et travailleurs provenant de 140 pays. Pour sa part, la FIM est membre affilié depuis la création d'IndustriALL et partage la vision que, pour être en mesure de tenir tête aux entreprises mondialisées, il est nécessaire que les syndicats partagent aussi mondialement l'information et la solidarité.

Peu avant l'ouverture du congrès, nous avons participé à une rencontre « invitation » pour les représentants syndicaux du groupe Rio Tinto. Tous les représentants d'organisations œuvrant chez Rio Tinto ont partagé la situation prévalant dans leur pays respectifs et discuté stratégie afin d'inciter Rio Tinto à devenir un meilleur citoyen corporatif et offrir plus de respect à ses travailleuses et travailleurs. Nous avons profité de cette occasion pour transmettre le message que nous portions de la part de nos membres provenant du Syndicat des ouvriers du fer et titane-CSN. Suite à cette rencontre, nous sommes forcés d'admettre que la sous-traitance, la précarisation des emplois et le non-respect des travailleuses et travailleurs sont présents dans tous les sites exploités par Rio Tinto à travers le monde.

Nous avons aussi rencontré les représentants du « Koréan Workers Union » en lutte contre le gouvernement sud-coréen suite à la modification des lois encadrant les droits des travailleuses et travailleurs de Corée du Sud. Nous y avons appris que, suite à des pressions provenant d'entreprises mondialisées telles que Samsung qui prône une politique « zéro union » (Samsung représente à elle seule 20 % du produit intérieur brut coréen), la présidente Park Guen-hye et son gouvernement ont fait en sorte de réduire les protections apportées par les lois encadrant le travail et

consacrant le droit à la syndicalisation. De plus, la répression policière était encore, en octobre dernier, fortement utilisée pour réprimer les luttes et contestations pacifiques menées par les travailleurs sud-coréens. À cette rencontre, nous avons appris qu'au début d'octobre 2016, vingt-un représentants syndicaux étaient toujours incarcérés des suites de cette répression policière ordonnée par la présidente Park. Le congrès d'IndustriALL et la FIM ont donné leur appui inconditionnel à cette lutte menée par les travailleuses et travailleurs sud-coréens.

En nouvelle de dernière heure, suite à une grève générale menée par plus de 3 millions de travailleurs le 30 novembre dernier et à une manifestation monstre réunissant 1,5 million de travailleuses et travailleurs réclamant la démission de la présidente Park à Séoul au début décembre, le parlement sud-coréen a, par un vote historique de 233 contre 56, entamé le processus de destitution de la présidente Park Guen-Hye. Une victoire éclatante du mouvement syndical démontrant l'utilité d'élargir la solidarité.

Nous avons participé aux débats du congrès permettant de définir les orientations d'IndustriALL pour les quatre années à venir afin de continuer à développer la solidarité internationale, dans le but d'outiller les travailleurs pour lutter contre les attaques des entreprises sur leurs conditions de vie, de continuer à améliorer les conditions de travail et de favoriser une libre circulation de l'information tout au long des chaînes de production (du minerais au produit fini).

Pour y parvenir, le congrès a identifié cinq objectifs majeurs pour le mandat 2016 – 2020 :

- Défendre les droits des travailleurs et travailleuses
- Consolider le pouvoir syndical
- Affronter le capital mondial
- Combattre le travail précaire
- Promouvoir une politique industrielle durable

Au cours de ce congrès, nous avons été à même de constater la capacité d'influence d'une organisation de l'ampleur d'IndustriALL Global Union et nous retirons une fierté d'y être associés depuis le tout début.

Nous vous invitons à visiter le site internet d'IndustriALL pour constater par vous-même l'effervescence générée par ses activités et vous inscrire si cela vous intéresse aux info-lettres Facebook, Twitter ou autres. Vous trouverez le tout au <http://www.industrialall-union.org/fr>.



Formations printemps 2017

Mars	15-16-17	Agents de griefs et rôle de délégué – Québec
	21	Contraintes thermiques – Drummondville
	20-21-22	Action syndicale en prévention – Brossard
Avril	29-30	Ergonomie – Troubles musculo-squelettiques – Trois-Rivières
	11-12-13	Négociation – Québec
	24-25	Revenus à la retraite - Drummondville
Mai	3-4-5	Agents de griefs et rôle de délégué – Saint-Jérôme
	25	Risques reliés aux travaux de soudures – Saint-Jérôme

Des communications et encore des communications

Par Mario Raymond
Secrétaire de direction

www.fim.csn.qc.ca

Ça y est ! Il est en place. Le nouveau site internet de la FIM est actif. Le Service des communications de la CSN, plus particulièrement Mathieu Murphy-Perron, l'édimestre de la CSN, a fait un travail énorme.



Vous y trouverez l'actualité des syndicats FIM, ainsi qu'une multitude d'informations comme la présentation des dirigeant-es et leurs responsabilités, la mission et l'histoire de la fédération, ses statuts et les politiques administratives, les procès-verbaux

des congrès et conseils fédéraux, les parutions de la revue L'AFFIRMATION, le calendrier des formations et leur description.

Vous y trouverez aussi des liens vers les sites internet et pages Facebook des syndicats affiliés. Si le vôtre n'y est pas, faites-nous parvenir un courriel comportant vos informations et nous l'ajouterons.

D'autres informations s'ajouteront d'ici l'été. Donc, visitez-le régulièrement pour connaître les ajouts.

www.facebook.com/FIMCSN

Puis nous avons également notre page Facebook que nous alimentons régulièrement et qui gagne en popularité. Nous comptons plus 800 mentions « J'aime ».



C'est 180 personnes de plus qu'en septembre 2016 qui nous suivent. Et ce chiffre augmente de semaine en semaine. Si vous désirez voir et suivre des actualités qui touchent les syndicats de la FIM ainsi que ses dossiers, il est temps pour vous d'aimer notre page.

fimformation@csn.qc.ca



Un nouveau courriel a été créé pour tout ce qui touche les formations offertes par la FIM fimformation@csn.qc.ca. Nous vous invitons à utiliser cette adresse pour inscrire vos participant-es aux différentes formations. Si vous désirez connaître les

formations qui sont inscrites au calendrier jusqu'en juin, dirigez-vous vers notre nouveau site internet, à l'onglet Formation.

La revue L'AFFIRMATION

Vous lisez actuellement le dixième numéro de L'AFFIRMATION. Notre revue semestrielle vous informe également des dossiers importants menés par la FIM ainsi que des bons coups de nos syndicats. Vous voulez que l'on parle de votre bon coup, nous vous invitons à nous faire parvenir votre nouvelle au secrétariat général de la fédération à Montréal. C'est avec plaisir que nous y donnerons suite. La prochaine parution sera en septembre 2017.

Nouvelle adresse

En terminant, prenez note que les bureaux de la FIM à Montréal occupent maintenant la nouvelle bâtisse de la CSN.

Notre nouvelle adresse est le

**1601, avenue De Lorimier, bureau 3500
Montréal QC H2K 4M5**



DING
DONG
DONG



L'HEURE
EST
GRAVE.

IL FAUT RELANCER LA POLITIQUE
INDUSTRIELLE, ÇA URGE!

OUAIS, PARCE QU'ON
PERD DES CONTRATS.

HÉ! REVENEZ!

INDUSTRIE
MANUFACTURIÈRE

C'EST LE COEUR DU QUÉBEC.

C'EST GRAVE, DOC?

CETTE INDUSTRIE
A BESOIN
D'UN SÉRIEUX
ELECTRO CHOC.

IL FAUT RAJEUNIR
CE QUI VIEILLIT.

REVITALISER CE QUI
S'ESOUFFLE.

IL FAUT SOUTENIR LA RECHERCHE
ET APPLIQUER LES MEILLEURES SOLUTIONS...



DES SOLUTIONS MULTISECTORIELLES!



ET POUR ÇA, IL FAUT QUE LE GOUVERNEMENT METTE L'ÉPAULE À LA ROUE

NOUS, ON A L'EXPÉRIENCE ET LE SAVOIR-FAIRE.

EST-CE QU'ON PEUT
AVOIR DE L'AIDE?!

PFFF!
TOUT ÇA, C'EST
PARCE QUE VOUS
VOULEZ ENCORE
DES SOUS!

PANTOUTE! C'EST PAS
JUSTE UNE QUESTION DE FRIC.

ON VEUT UN GOUVERNEMENT
CAPABLE D'AFFRONTER
LES PROCHAÎNS
DÉFIS.

PARLANT DE DÉFI,
EN VOILA UN QUI
ARRIVE AVEC
SES GROSSABOTS...

ON
FAIT
QUOI?!

ALENA
BOIS
D'ŒUVRE
MAKE AM
GREAT AG
INDUSTRIE

KATACLOP
KATACLOP

PISSE-VINAIGRE

IL N'Y A PAS UNE RECETTE
QUI PEUT S'APPLIQUER
PARTOUT

MAIS IL Y A
QUAND MÊME
DES INGRÉDIENTS
INCONTURNABLES
QUE LE GOUVERNEMENT
PEUT
APPORTER.

LEADERSHIP

VOLONTÉ

À LA FIM,
ON FOURNIT LA
SUEUR ET L'HUILE
DE COUDE!

PARLER DE POLITIQUE GLOBALE,
ÇA VEUT DIRE SOUTENIR LES
GROSSES INDUSTRIES
GRÂCE À DE L'INVESTISSEMENT
ET/OU DE L'IMPLICATION DE LA
PART DU GOUVERNEMENT.

penser local
agir global!



penser global
agir local

BREF, SOUTENIR LA
POLITIQUE INDUSTRIELLE
C'EST TOUT ÇA...

ET POUR COMMENCER,
'FAUT QUE NOTRE
MESSAGE SOIT
ENTENDU.

ALLÔ E.T.
APPELE LE
GOUVERNEMENT...
ALLÔ...

BORIS